

Objectif : Répondre aux scolarisations difficiles

✓ Situer le pôle ressources :

Niveau 1 : L'école

- Equipe pédagogique et éducative : enseignant - ATSEM-AESH-Famille
- RASED / ERSEH

Niveau 2 : La circonscription

POLE RESSOURCES

- Piloté par l'inspecteur
- Coordonné par l'Enseignante du Pôle Ressources (EPRC) : Céline Gascoin

Niveau 3 : DSDEN

ASH-pôle école inclusive

- IEN ASH : Pascal BRISSAUD
- CPC ASH : Aurélie BENOIT

✓ Niveau 2 : Pour quels types de situation ?

- Dégradation de la situation scolaire de l'élève malgré les aménagements et les aides déjà mis en place.
- Relations conflictuelles avec la famille.
- Mise en danger de l'élève concerné et/ou d'autres élèves.
- Mise en danger de l'enseignant(e) et/ou d'autres adultes.
- Modalités de scolarisation à réinterroger.

✓ Constitution du Pôle Ressources

Education Nationale

- EPRC
- RASED
- CPC CIRCO
- Coordo ULIS
- Médecine scolaire
- ERSEH
- Directeurs d'école/PE

Partenaires Extérieurs

- DITEP-DIME
- Aide sociale à l'enfance
- CMPP-PCO
- CMP
- PMI
- Associations
- Libéraux
- Autres...

Les outils

- PPRE
- PAI
- PAP
- MOPPS
- GEVASCO
- CR EE
- notification

✓ Solliciter le pôle ressources

Quand ?

- Le pôle ressources intervient en **niveau 2**, une fois que les pistes du niveau 1 ont été explorées par l'équipe d'école avec le soutien du rased. Il n'a pas vocation à être saisi en première intention.

Qui ?

- L'enseignant.e
- La directrice ou directeur
- Après discussion en équipe et avis du rased.

Comment ?

- Par mail à : poleressources.mornant-sud@ac-lyon.fr
- copie au rased et directeur/directrice.
- description factuelle de la situation avec difficultés rencontrées et besoins.
- Tout document utile en pièces jointes.

Propositions

- Analyse des situations pour repérer les besoins.
- Collaboration entre professionnels de l'EN partenaires extérieurs.
- Proposition d'aménagements pédagogiques et de réponses éducatives, thérapeutiques, sociales.
- Plan d'action et bilan en fin de période d'intervention.

En premier lieu, pensez à informer la famille de votre démarche.

L'Enseignante coordonnatrice du Pôle Ressources (EPRC)

✓ Ses missions :

Coordonner les actions et partenaires du secteur	Ecouter, observer, recueillir des informations pour analyser la situation
Proposer des actions de formation En lien avec les besoins des enseignants	Accompagner : LES ENSEIGNANTS pour plus de prise en compte des besoins spécifiques des élèves. LES ÉQUIPES pour la gestion des situations complexes.

Les axes prioritaires de la mission de l'EPRC sont adaptés aux besoins et spécificités de chaque circonscription et définis par les IEN concernés.

✓ L'objectif étant d'optimiser la scolarisation de l'élève et d'assurer la continuité de son parcours scolaire.

✓ Textes de référence

Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République qui reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre, de progresser et de réussir, affirme l'objectif d'inclusion scolaire de tous les élèves et intègre la prise en compte de la difficulté scolaire qu'elle entend réduire.

Circulaire n°2014-107 du 18/08/2014 qui instaure les pôles ressource de circonscription.
« Un pôle ressource dans la circonscription pour l'aide aux élèves et aux enseignants [...] L'inspecteur de l'Education Nationale, pilote du pôle ressource, définit, après réflexion conjointe avec les membres du pôle, les axes stratégiques de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants de la circonscription dont il a la charge. »

Pôle Ressources Circonscription Mornant Sud

Mail du Pôle Ressources :

poleressources.mornant-sud@ac-lyon.fr

Enseignante du pôle ressources (EPRC)

Mme Céline GASCOIN

Présente les lundis et jeudis

Inspecteurs de l'Education Nationale

M. Sébastien COLLET

Mme Marie-Annick GRANGE